

24 février 2004

04.336

Question Jean Walder**Correction de la question Michel Bise 04.330, du 24 février 2004, "Afflux de millionnaires?"**

Le député semble confondre deux notions fiscales:

1. Le forfait fiscal qui tend à attirer des contribuables fortunés sans activités professionnelles.
2. La suppression de l'imposition du conjoint qui tend à garder les citoyens dans notre canton.

La plupart des cantons ont déjà aboli l'imposition du conjoint mais aussi celle des descendants en ligne directe, ce que nous n'avons pas encore fait.

La question doit être posée de la manière suivante:

... combien de retraités ... n'ont pas quitté le canton de Neuchâtel pour d'autres lieux?

Question complémentaire: combien de personnes fortunées sont-elles venues dans notre canton en bénéficiant du forfait fiscal?

Cosignataire: R. Graber.